

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2019 - 18 heures
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 18h10.

Après avoir entendu quelques communications de M. le Président,

- **PREND ACTE** des décisions du Bureau Communautaire et du Président
- **ADOPTE** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 juin 2019
- **APPROUVE** la prorogation de la durée du contrat de concession d'aménagement de la ZAC de l'Emaillerie, pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 16 juillet 2025
- **APPROUVE** le paiement des charges de nettoyage et de gardiennage des 400 places de parking mises à disposition sur le parking de Kinépolis, jusqu'à la mise en service du parking P+R qui sera construit sur la ZAC de Metzange Buchel pour un montant prévisionnel maximum de 40 000 € TTC/an pour la Communauté d'Agglomération et **APPROUVE** la convention de prestations de services relative au financement de cette opération à signer avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et la SPL Trans Fensch
- **PREND ACTE** des rapports intégrant les comptes de la SODEVAM clos le 30 septembre 2018
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, **APPROUVE** les conventions de prestations de service pour une durée de 3 ans à compter du 2 septembre 2019 avec les différents prestataires relatives au Plan P.O.I.T et à l'opération « Je me bouge pour mon cœur »
- Concernant les Finances :
 - **ADOPTE** les décisions modificatives n°1 du Budget Principal et des budgets annexes assainissement, collecte et traitement des déchets, GEMAPI et zones d'activité
 - **ANTICIPE**, sur le budget annexe collecte et traitement des déchets, un excédent prévisionnel de clôture de 753 333 € qui sera reversé au budget principal afin de permettre à celui-ci d'assurer la contribution au FPIC, en lieu et place de certaines communes tel que défini par l'assemblée
 - **ATTRIBUE** aux communes concernées les fonds de concours dans le cadre des compensations financières fixées pour l'année 2019
 - **ACCEPTE** le principe d'octroi au Comptable Public d'une indemnité de conseil annuelle
 - **APPROUVE** la modification des montants de l'autorisation de programme n°1 concernant les travaux du parking relais P+R sur la ZAC de Metzange Buchel
- **FIXE** à 4 le nombre de candidats admis à négocier pour le marché global de performance relatif à la conception, réalisation, exploitation technique et maintenance du Centre Aquatique de Basse-Ham et à 85 000 € HT soit 102 000 € TTC le montant de la prime allouée aux candidats
- Pour ce qui concerne le Sport, **ACCORDE** les subventions suivantes :
 - aux clubs sportifs de haut niveau :
 - Sporting Club Thionvillois Natation Water-Polo masculin : 15 000 €
 - Yutz Handball féminin : 15 000 €

- Terville Florange Olympique Club - volley-ball : 30 000 €
 - Association Sportive Volley-Ball Yutz-Thionville féminin : 15 000 €
 - au titre du sport individuel pratiqué en équipe :
 - 7 500 € au Tennis Club de Thionville
 - 5 000 € à la société de Gymnastique de Yutz
 - 5 000 € à l'Association Thionvilloise de Gymnastique Rythmique et Sportive (ATGRS)
 - Au titre de l'événementiel sportif : 1 000 € à l'Association Thionville Tennis de Table pour l'organisation du 6^{ème} tournoi National
- **ATTRIBUE** au titre de l'année 2019 une subvention de 5 540 € au Club Vosgien pour l'entretien et le balisage des 36 sentiers pédestres
- **APPROUVE** le principe de la délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « La Verdine » à Thionville et **AUTORISE** le lancement de la procédure correspondante
- Concernant le Développement Economique :
- ZAC Metzange–Buchel : **AGRÉE** la cession à :
 - la SCI B2G d'un terrain de 2 327 m², nécessaire à l'implantation d'un pôle médical au prix de 50 € HT le m², sur la zone artisanale de Buchel
 - la société VANDIVINIT d'un terrain de 10 155 m² au prix de 30 € HT le m², sur la zone artisanale des terres rouges
 - la société LOCAL COMPANY d'un terrain de 10 941 m² au prix de 30 € HT le m², sur la zone artisanale des terres rouges
 - **APPROUVE** :
 - la signature d'une convention de partenariat avec le cabinet LEREBOULET et Associés dans le cadre du TH'PI
 - les termes du projet de convention-cadre du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) « Nord Lorraine » avec les différents partenaires
 - le contrat du Territoire d'Industrie Nord Lorraine avec les différents partenaires
 - la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour la réalisation du Pôle agroalimentaire transfrontalier du Nord Lorrain et **DECIDE** l'entrée de la Communauté d'Agglomération au capital de la SCIC
- S'agissant de l'Enseignement Supérieur, **ATTRIBUE** les subventions suivantes :
- 15 000 € à l'IUT de Thionville –Yutz destinée à l'acquisition de matériels nécessaires au projet de valorisation des biodéchets/énergies renouvelables
 - 2 500 € à la Coordination Nord-Mosellane de la Fête de la Science pour l'édition 2019 de la Fête de la science
- **APPROUVE** la Convention cadre de co-financement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du bassin versant de la Moselle aval porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval
- **CONFIE** au Syndicat Mixte Moselle Aval le mandat d'études pour la réalisation des Etudes de dangers sur les ouvrages de protection hydrauliques à hauteur de 984 000 euros TTC et **ATTRIBUE** au Syndicat Mixte Moselle Aval 73 704,04 € pour les ouvrages de la Communauté d'Agglomération
- Pour ce qui concerne l'Environnement :
- **APPROUVE** l'avenant au contrat pour l'action et la performance « CAP 2022 » avec Citeo
 - **APPROUVE** l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans le réseau « Pollin'Air »

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 des syndicats mixtes E LOG'IN 4, SYDELON, SMITU Thionville-Fensch et SCOTAT
- **EMET** un avis favorable sur le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT) arrêté
- S'agissant de l'habitat social **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement par :
 - la Société Foncière Habitat Humanisme de Prêts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer l'acquisition – amélioration de 6 logements (3 PLAI/3PLS) rue de Friscaty à Thionville
 - la Société BATIGERE d'un Prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la construction de 54 logements, route d'Elange à Thionville
 - par la Société 3F Grand Est d'un Prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la construction en VEFA de 24 logements, rue de Bordeaux à Yutz
- **APPROUVE** le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) dans le cadre du plan d'Action Cœur de Ville ainsi que ces deux secteurs d'intervention
- **APPROUVE** le programme d'actions 2019 de la prévention de la radicalisation pour un montant de 5 000 € et **ATTRIBUE** une subvention :
 - à l'association Apsis Emergence de 1 000 € pour la projection ciné-débat à la Scala et de 3 000 € pour la conférence « Grand Public »,
 - au centre Jacques Prévert de 1 000 € pour les journées de sensibilisation et de formation
- **APPROUVE** la signature de la convention 2020-2022 de mise en œuvre du projet DEMOS avec le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz et **ATTRIBUE** à ce titre une subvention de 45 000 €
- **APPROUVE** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Sillon Lorrain, **DECIDE** d'adhérer au groupement d'intérêt public du Sillon Lorrain à compter du 1^{er} janvier 2020 et **DESIGNE** :
 - M. Jackie HELFGOTT, membre titulaire
 - M. Jean-Marie MIZZON, membre suppléant
 pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du groupement d'intérêt public du Sillon Lorrain

La séance est levée à 20h15.